

Résolution sur l'Accroissement du Nombre des Membres du Groupe de Travail sur les Industries Extractives, l'Environnement et les Violations des Droits de l'Homme en Afrique - CADHP/Res.175(XLVIII)10

nov 24, 2010

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, réunie en sa 48^{ème} Session ordinaire du 10 au 24 novembre 2010 à Banjul, en Gambie

Rappelant sa mission de promouvoir les droits de l'homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) ;

Rappelant sa Résolution *ACHPR/Res148(XLVI)09*: adopté sa 46^{ème} Session ordinaire de la CADHP tenue à Banjul, Gambie, du 11 au 25 novembre 2009, la CADHP a mis sur pied un Groupe de travail sur les Industries extractives, l'Environnement et les Violations des droits de l'homme en Afrique ;

Considérant tous les instruments régionaux et internationaux pertinents, en particulier les Articles 21 et 24 de la Charte africaine relatifs au droit des peuples de disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, et au droit de vivre dans un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ;

Gardant à l'esprit le rapport de 2003 du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones, en particulier les conclusions sur les diverses violations des droits des populations/communautés autochtones ;

Convaincue de la nécessité d'une meilleure protection des droits humains à travers le développement d'une jurisprudence tenant les acteurs non étatiques responsables de violations de droits de l'homme en Afrique ;

Reconnaissant que le succès du Groupe de travail dépend de l'engagement de ses membres, notamment leur capacité à exécuter leur mission et de l'importance de la recherche, des connaissances et du renforcement des capacités du Groupe de travail ;

DECIDE de nommer un représentant de *Centre for Human Rights*, de l'Université de Pretoria, comme membre du Groupe de travail sur les Industries extractives, l'Environnement et les Violations des droits de l'homme en Afrique.